

PRÉFET DU LOT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 22 - AVRIL 2014

SOMMAIRE

31 - Rectorat de Toulouse

Arrêté N°2014078-0001 - Délégation de signature de M. Olivier CHAUVEAU	ſ	
secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation		
nationale du Lot		1
Arrêté N°2014083-0003 - Arrêté rectoral portant composition du conseil de		
discipline départemental du Lot		3



PRÉFET DU LOT

Arrêté n °2014078-0001

signé par La rectrice de l'académie de Toulouse

le 19 Mars 2014

31 - Rectorat de Toulouse

Délégation de signature de M. Olivier CHAUVEAU secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Lot





Rectorat

Secrétariat général

Référence SGA-OS/VD/MECn°031-14

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE CHANCELLIERE DES UNIVERSITES

VU le code de l'Education et notamment, les articles R.222-19 et suivants, R.222-24 et suivants, D.222-20 et D.222-27;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique, **VU** le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

VU le décret du 25 juillet 2013 nommant Madame Hélène BERNARD, rectrice de l'académie de Toulouse ;

VU l'arrêté du 12 avril 1988 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'Education Nationale agissants sur délégation du recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs ;

VU l'arrêté du 28 août 1990 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'Education Nationale agissant sur délégation du recteur d'académie en matière de gestion des professeurs des écoles ; Vu l'arrêté du 23 septembre 1992 portant délégation permanente de pouvoirs aux recteurs d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires ;

VU l'arrêté du 16 juillet 2001 portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs académiques des services de l'Education Nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, pour recruter des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire ;

VU l'arrêté du 26 septembre 2013 nommant Monsieur Olivier CHAUVEAU, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Education Nationale du Lot,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

L'intérim de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale du Lot, est exercé par **Monsieur Oliver CHAUVEAU**, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Lot, à compter du 3 mars 2014.

ARTICLE 2

Monsieur le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 19 mars 2014

La rectrice de l'académie de Toulouse

Hélène BERNARD



PRÉFET DU LOT

Arrêté n °2014083-0003

signé par La rectrice de l'académie de Toulouse

le 24 Mars 2014

31 - Rectorat de Toulouse

Arrêté rectoral portant composition du conseil de discipline départemental du Lot





La Rectrice de l'académie de Toulouse Chancelière des Universités

-Vu le code de l'éducation, notamment les articles R511-44 et suivants ;

-Vu la circulaire n°2011-111 du 1er août 2011 relative à l'organisation des procédures disciplinaires

Rectorat Service Académique

DAEPS Direction de l'Action Educative et de la performance scolaire

ARRETE

Dossier suivi par Eric LAPEZE Téléphone 05 34 44 87 62

Fax 05 34 44 88 06 05 34 44 88 08

Mél. daeps@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques

BP 7203 31073 Toulouse cedex 7 Article 1er: Le conseil de discipline départemental du Lot répond à la composition suivante, au titre de l'année scolaire 2013/2014 :

Président :

Monsieur Olivier CHAUVEAU, secrétaire général, directeur académique des services de l'Education nationale, par intérim

Représentants des personnels de direction :

Madame Catherine GUICHET, proviseure du lycée Champollion de FIGEAC Monsieur Vincent CUBAYNES, principal du collège « l'Impernal » de LUZECH

Représentants des personnels d'enseignement

Monsieur Gilles LEFEBVRE du lycée « C. Marot » de CAHORS Monsieur Jean-François VIGNES du collège « Olivier de Magny » de CAHORS

Représentant des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

Monsieur Didier MARABELLE, ATT maintenance électricité du collège « Gambetta » de CAHORS

Représentant des Conseillers Principaux d'Education :

Monsieur Fabrice TASSANEL du collège de CASTELNAU- MONTRATIER

Représentants des parents d'élèves :

Madame WANGERMEZ-LAROSE, représentante FCPE au lycée de ST-CERE Monsieur Philippe POUPARD, représentant FCPE au lycée « C. MAROT » de CAHORS Arrêté N°2014083-0003 - 18/04/2014

Représentants des élèves :

Mademoiselle Kesnia REVEL, représentante des élèves au collège « O. de Magny » de CAHORS

2/2 Monsieur Adrien GAILLARD, représentant des élèves au lycée « Monnerville » de CAHORS

Article 2: Monsieur le secrétaire général, directeur académique des services de l'Education nationale, par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 24 mars 2014

Hélène BERNARD